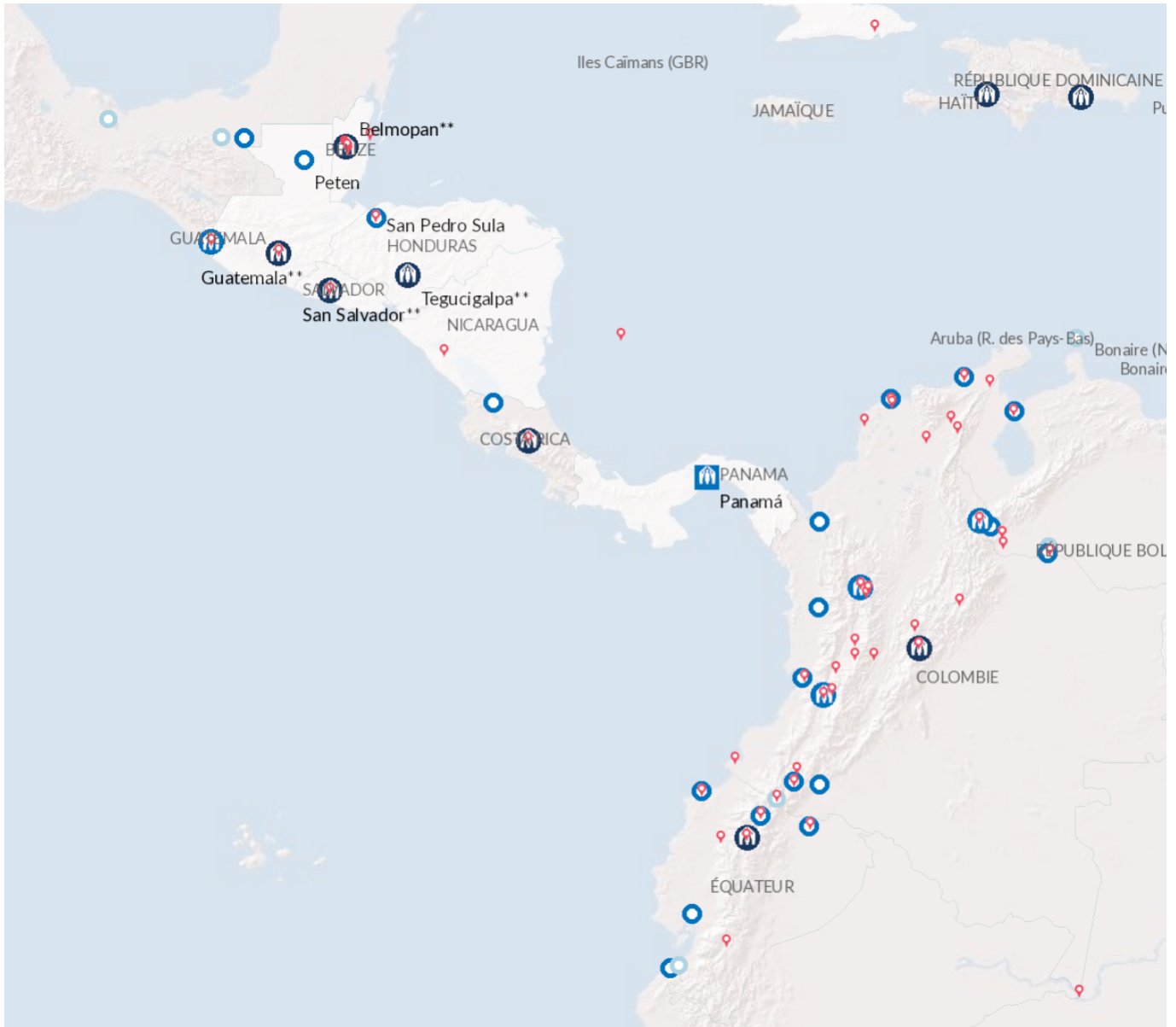


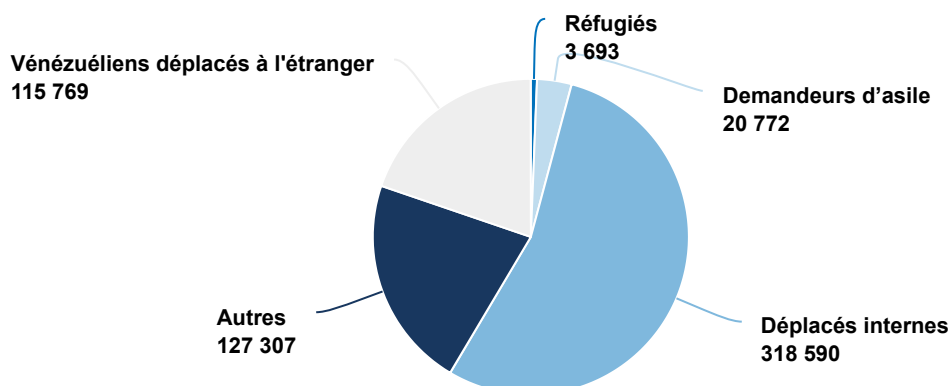
Opération: Panama – Bureau multi-pays



Personnes relevant de la compétence du HCR

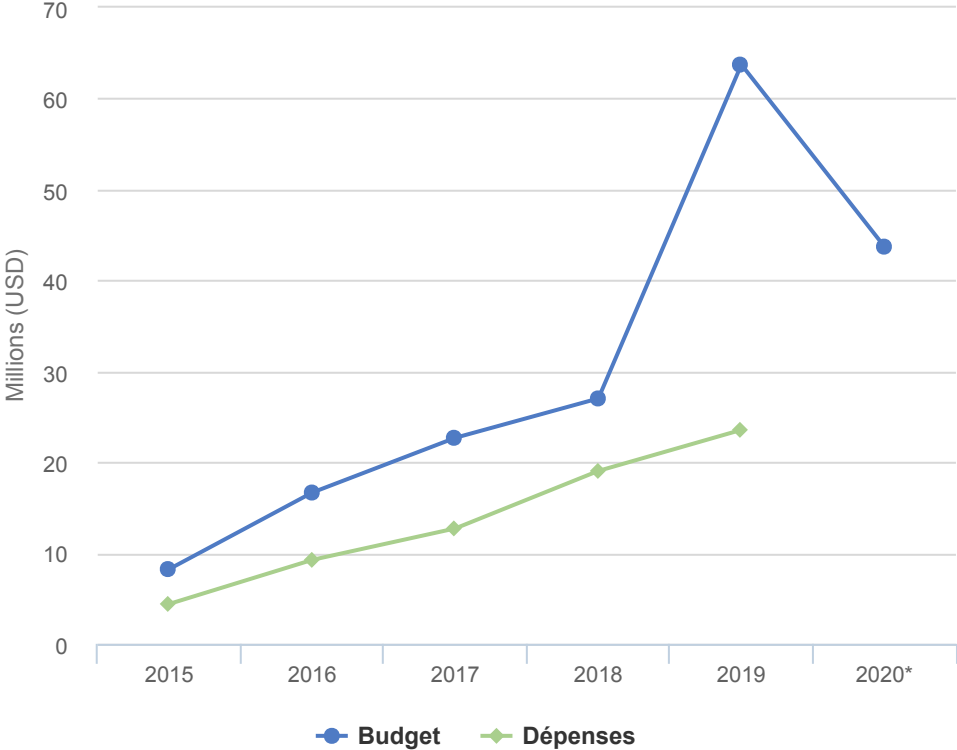
+ 21 % EN 2019

2019	586,131
2018	484,586
2017	375,326



■ Réfugiés ■ Demandeurs d'asile ■ Déplacés internes ■ Autres
■ Vénézuéliens déplacés à l'étranger

Budgets et Dépenses - Panama – Bureau multi-pays



Contexte opérationnel

En 2019, les niveaux élevés de violence et de criminalité qui persistaient dans le nord de l'Amérique centrale ont continué de provoquer des déplacements. Si des « caravanes » de réfugiés et de migrants ont été observées pendant le premier trimestre de l'année, causant des tensions avec les communautés locales et une situation humanitaire difficile, les réfugiés ont opté en majorité pour fuir spontanément ou en petits groupes, afin de ne pas attirer l'attention.

Pour traiter cette situation complexe, le HCR a aidé l'initiative menée par l'État du Cadre global de protection et de solutions régionales (MIRPS) à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés dans la région. El Salvador s'est joint au MIRPS à la mi-2019 et en a assumé ultérieurement la présidence par intérim. Le MIRPS a également permis de resserrer la coopération Sud-Sud, notamment par des missions de jumelage entre le Belize et le Costa Rica.

Les États-Unis d'Amérique (États-Unis) ont signé des accords de coopération sur l'asile avec les Gouvernements d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, avec pour conséquence un potentiel de transferts accrus de personnes relevant de la compétence du HCR depuis les États-Unis vers ces trois pays. À la fin de l'année, les transferts étaient opérationnels uniquement vers le Guatemala.

La crise politique et sociale au Nicaragua depuis avril 2018 et la crise en cours dans la République bolivarienne du Venezuela ont aussi touché les pays centraméricains, en particulier le Costa Rica et le Panama.

À Cuba, le HCR a continué de plaider pour la ratification de la Convention de 1951 relative aux réfugiés et a donné accès à la protection internationale par le biais des procédures de détermination du statut de réfugié relevant de son mandat.

Le HCR s'est associé à des organisations régionales et sous-régionales, comme le Système d'intégration centraméricain (SICA), l'Organisation des États américains (OEA) et le Conseil centraméricain des médiateurs des droits de l'homme, pour renforcer la coordination de la réponse aux causes des déplacements et pour en atténuer les effets. Des partenariats avec l'OIM et l'UNICEF ont soutenu des plans d'intervention opérationnelle dans sept pays, ainsi que des produits communs de gestion des informations.

Tendances démographiques

Avec un total supérieur à 469 300 réfugiés et demandeurs d'asile qui avaient fui le nord de l'Amérique centrale fin 2019, tous les pays d'Amérique centrale étaient concernés, soit comme lieu d'origine, de transit ou de destination des personnes en quête d'une protection internationale. De plus, quelque 320 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur d'El Salvador et du Honduras.

La situation au Nicaragua a provoqué un déplacement à grande échelle, avec plus de 71 500 demandeurs d'asile et réfugiés ayant fui dans divers pays du monde entre avril 2018 et décembre 2019, soit une moyenne de 4000 par mois. Ce chiffre comprenait 43 400 Nicaraguayens qui ont cherché asile au Costa Rica et près de 7600 au Panama, où résidaient aussi 115 800 Vénézuéliens déplacés à l'étranger. D'autre part, le HCR estimait que plus de 5600 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant de sa compétence se trouvaient au Belize en 2019.

Chiffres clés

- 72 400 personnes (dont 4 000 enfants) ont été aidées par le biais du réseau des « espaces sûrs » au Guatemala.
- 24 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans 55 communautés ont bénéficié d'interventions communautaires en El Salvador et au Honduras.

- 12 000 Vénézuéliens ont été soutenus dans le cadre du plan régional d'aide pour les réfugiés et les migrants au Panama.
- 1 000 personnes ont été présentées en vue d'une réinstallation et d'autres solutions en Australie, au Canada et aux États-Unis.

Principales réalisations

- Près de 2 200 personnes ont reçu des aides en espèces et un soutien psychosocial et près de 800 ont obtenu une assistance juridique au Panama.
- Plus de 50 sociétés privées ont mis en œuvre le programme d'employabilité « Talent sans frontières » qui a bénéficié à plus de 100 personnes relevant de la compétence du HCR et à 40 Panaméens.
- Plus de 200 personnes relevant de la compétence du HCR à Cuba (82% du total) ont eu accès à la procédure de détermination du statut de réfugié et ont reçu des aides en espèces pour satisfaire leurs besoins essentiels.
- 400 ménages ont reçu des aides en espèces en El Salvador, dont plus de 60 jeunes entrepreneurs et 70 femmes qui participaient à des groupes communautaires dirigés par des femmes.
- Par le biais d'une approche participative, le profilage de la population déplacée interne a été mis à jour au Honduras. Avec le concours du HCR, un projet de loi sur les déplacés internes a été transmis au Congrès et des progrès ont été accomplis dans l'établissement d'un registre des propriétés abandonnées en raison des déplacements internes.
- Au Guatemala, les demandeurs d'asile ont obtenu des permis de travail qui n'étaient auparavant accessibles qu'aux réfugiés reconnus. Le HCR a soutenu l'initiative du secteur public et privé Turi Integra, qui a offert aux demandeurs d'asile et aux réfugiés des possibilités de formation et d'emploi.
- Le Belize a ouvert un nouveau centre de ressources à Benque, un lieu stratégique proche de la frontière où les demandeurs d'asile ont accès à des informations clés sur les procédures d'asile. Le centre de ressources sert aussi d'abri pour les demandeurs d'asile vulnérables.

Besoins non satisfaits

Le bureau multipays au Panama n'était financé qu'à 47% en 2019, et par conséquent les opérations n'ont pu déployer les programmes à une échelle suffisante. Cela a compromis la mise en œuvre de programmes complets de moyens de subsistance et de transferts d'espèces ; l'établissement de foyers sûrs supplémentaires pour les personnes en situation de risque accru, la mise en place de capacités d'analyse des données dans l'ensemble des opérations ; et le soutien pour répondre aux besoins en matière de protection de l'enfance, notamment les processus complets d'évaluation de l'intérêt supérieur/de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, l'accès à l'éducation et le soutien psychosocial.
